

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 20 mars 2014

Date de convocation : 12 mars 2014

Membres présents : M. Kraut Joseph, Maire
MME Schlemmer Madeleine, MM. Huck Albert et Denninger Fernand adjoints
Mmes Claudon Martine, Tedesco Catherine
MM Ebersold Roger, Meyer Jean-Marc, Muller Frédéric, Wack Alain

Membres absents excusés :

Membre absent non excusé :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h. Il salue et remercie les membres présents, constate que le quorum est atteint.

Mme Loehrer Sandra est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2013
2. Approbation du compte de gestion et administratif 2013
3. Affectation des résultats
4. CCCA chasse
5. Taux des taxes locales
6. Vote du budget primitif 2014
7. Adhésion à la démarche de candidature au dispositif PAPI
8. Numérotation rue des Prés
9. Travaux de rafraîchissement du logement 15 rue principale
10. Mise en place bail précaire de fermage
11. Organisation des élections municipales
12. Divers et communication

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2014

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 20 DECEMBRE 2013. Aucune autre remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à 10 voix POUR.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2013

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2013 dressé par Monsieur Thierry OLLAND, Trésorier Principal de Brumath.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2013 dont un exemplaire a été joint à la convocation adressé à chaque membre.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Albert HUCK, adjoint au Maire, le Maire s'étant retiré de la salle du conseil conformément aux dispositions de l'article L.2121 du CGCT,
Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 20 mars 2014,
Sur proposition de Monsieur Albert HUCK, adjoint au Maire,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2013 conformément aux écritures arrêtées ci-après :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	185.355,17	249.243,89	+63.888,72
Report excédent 2013	/	33.910,46	+33.910,46
Résultat cumulé	185.355,17	283.154,35	+97.799,18
Section d'investissement	49.408,41	201.372,67	+151.964,26
Report déficit 2013	1.991,24	/	-1991,24
Résultat cumulé	51.399,65	201.372,67	149.973,02
TOTAL CUMULE	236.754,82	484.527,02	+247.772,20

Adopté à : 9 voix POUR, 1 Abstention

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE ANTERIEUR DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2013,

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2013 du budget principal de notre commune.

Sur proposition de Monsieur Albert HUCK, adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2013 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de 61.099,18 €, et à la section de fonctionnement pour un montant de 36.700,00 €.

Adopté à l'unanimité : 9 voix POUR, 1 ABSTENTION

4. C.A.A.A. : Affectation produit de la chasse

Le maire rappelle qu'il y a lieu de décider de l'affectation du produit de la chasse 2014.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le produit de la chasse 2014 à l'Association Foncière de Mittelschaeffolsheim.

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR

5. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

La réforme de la taxe professionnelle engagée dans la loi de finances pour 2010 a substantiellement modifié le panier de ressources fiscales de la commune.

Le panier fiscal est composé des éléments suivants :

- La taxe d'habitation
- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La cotisation foncière des entreprises

A ces taxes s'ajoute le produit de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) pour laquelle les élus n'ont pas de pouvoir de taux. La commune fait l'objet d'un prélèvement au titre du Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

Compte tenu de l'augmentation de la base d'imposition 2014, je vous propose de reconduire les taux de fiscalité directe de 2013 sur l'exercice 2014, permettant ainsi de porter le produit prévisionnel des impositions à 85.665,00 €.

Je vous propose de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 20 mars 2014,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de maintenir les taux votés en 2013 pour l'exercice 2014, à savoir :

Désignation	Pour mémoire Taux 2013	Nouveaux Taux 2014
Taxe d'habitation	9.45	9.45
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,32	5.32
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19.53	19.53
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	11.38	11.38

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR

6. BUDGET PRIMITIF 2014

Le compte administratif 2013 a été voté et les résultats d'investissement et d'exploitation sont repris dans le budget 2014. Monsieur le Maire informe que les dépenses majeures en investissement se portent sur la rénovation du mur de l'ancien cimetière situé à l'église St Sébastien avec l'aménagement d'une rampe d'accès pour personne à mobilité, la lutte contre les inondations et les coulées d'eaux boueuses, un projet de rafraîchissement du logement situé à l'étage de l'école maternelle et du projet de l'aménagement de la rue des peupliers. Après présentation du budget primitif 2014,

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal :
Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 20 mars 2014

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2014 qui se présente comme suit :

Section d'investissement	241.300,00 €
Section de fonctionnement	278.000,00 €

DIT que le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et de l'investissement.

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR

7. ADHESION A LA DEMARCHE DE CANDIDATURE AU DISPOSITIF PAPI

Monsieur le maire soumet aux membres le modèle de délibération à prendre pour adhérer à la démarche de candidature au dispositif PAPI (programme d'action et de prévention des inondations) visant la réduction de la vulnérabilité des territoires et la promotion de démarches globales de prévention des inondations. Les projets labellisés PAPI peuvent élargir au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit "fonds Barnier"), créée par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement qui constitue aujourd'hui la principale source de financement de la prévention des risques naturels en France.

Le portage et la coordination du projet sera assuré par la Communauté de Commune de la Région de Brumath en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels.

Compte tenu de l'importance d'une telle adhésion, les membres, après réflexion, décident de remettre ce point à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR

8. NUMEROTATION DE VOIRIE : RUE DES PRES

Monsieur le maire propose l'attribution des numéros de voirie concernant les 5 nouvelles maisons d'habitation situés à la rue des Prés, insérées parmi des maisons d'habitation déjà existantes.

Après plusieurs propositions en tenant compte de la configuration actuelle de l'implantation déjà en place, les membres décident d'attribuer les numéros du 5C au 5G, en débutant par la parcelle du fond jusqu'à celle jouxtant la rue des prés. Un courrier sera adressé au promoteur afin d'en informer les propriétaires.

9. TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT DU LOGEMENT 15 RUE PRINCIPALE

Monsieur le maire soumet les différents devis relatifs à des travaux de rénovation du logement au-dessus de l'école maternelle :

- L'Alsacienne de décoration : 6.789,00 € TTC	}	peinture intérieure
- SCHNEIDER et Fils : 4.514,36 € TTC		
- KLEINMANN SAS : 9.464,72 € TTC		
- Bâti création : 1.108,80 € TTC pour la réalisation d'un faux plafond		

Les membres décident à l'unanimité de remettre ce point à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

10. MISE EN PLACE DE BAIL PRECAIRE DE FERMAGE

Monsieur le maire rappelle que la commune a fait l'acquisition de la parcelle cadastrée n° 68 en section 11 lieudit 'Obermatt', actuellement exploitée, et par conséquent, il conviendrait d'établir un bail pour cette location à compter du 11 novembre 2012.

Le conseil municipal décide de la mise en place d'un bail précaire sur la base tarifaire de la fondation St Thomas.

Adopté à 9 voix POUR et 1 Abstention (M. WACK)

11. ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES

Chaque membre a été destinataire du tableau des permanences de la journée du scrutin du 23 mars 2014 se déroulant dans la salle communale de 8 h à 18 h.

12. DIVERS ET COMMUNICATION

Monsieur le maire donne lecture des courriers suivants :

- Daté du 19 décembre 2013 du SDIS informant du montant de la contribution sur le contingent incendie qui s'élève à 23,194 € par habitant.

- Daté du 2 janvier 2014 de M. RIETSCH Christian relatif à la finition et mise aux normes de la rue des Peupliers ; un courrier réponse sera adressé.

- Daté du 27 janvier 2014 déposé en mairie le 29 janvier par Mme MOSTER Martine qui signale l'envoi par voie postale de courriers anonymes ou signé en leur nom à différents riverains, associations du village et alentour portant sur des accusations malveillantes ; les membres en prennent acte.

- Daté du 14 mars 2014 de la Région Alsace qui octroie à la commune une subvention de 12.810,60 € relative à la réalisation d'une rampe d'accès PMR aux abords de l'église St Sébastien avec rénovation des murs de l'ancien cimetière. Les membres en prennent acte.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordé, Monsieur le Maire remercie chaleureusement chaque membre et lève la séance à 20 h 15.